



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2015**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20  
Courriel : [mairie@sevrier.fr](mailto:mairie@sevrier.fr)

-----

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FALCONNET Georges, M. PARIS Yves, M. LYONNAZ Bruno, M. VANHELMON Yves, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, GURRET Alice, M. KROELY Alain, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, M. FONTAINE Bernard, Mme FALCONNET Sandrine, Mme TALIN Dominique, M. MAURIANGE Claude, Mme DEPLAIX Doris, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme BERTRAND Anne-Marie, Mme MALAPLATE Christina, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie.

**PROCURATIONS :**

Mme PRIEUR-DREVON Agnès donne pouvoir à M. LYONNAZ Bruno,  
Mme BERTRAND Anne-Marie donne pouvoir à Mme POINTET Martine  
Mme MALAPLATE Christina donne pouvoir à M. FALCONNET Georges,  
Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie donne pouvoir à M. FONTAINE Bernard.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

-----

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire a sollicité l'accord du Conseil pour rajouter deux dossiers à l'ordre du jour :

- Convention de servitude au profit du SILA parcelle AE462 chemin de la Quintal
- Modification dans la désignation des représentants de la commune auprès du futur comité des fêtes

**Accord à l'unanimité.**

## Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 25 novembre 2015 :

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

### Ordre du jour :

#### INTERCOMMUNALITE :

- Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy (CCRGLA) - Rapport d'activités 2014

#### FINANCES :

- Décision modificative n° 3
- Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) Communal pour occupation provisoire lors de chantiers de travaux des ouvrages des réseaux de distribution d'électricité
- Tarifs 2016

#### URBANISME :

- Désaffectation, déclassement et cession de terrains situés vers le secteur de la Poste

#### FONCIER-BAUX :

- Bail de location du presbytère
- Convention d'occupation de locaux communaux à titre précaire et révoquant Fédération Mycologique et Botanique Dauphiné-Savoie / Compagnie les Strapontins
- Information au Conseil municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire
- Cimetière : rétrocession concession funéraire
- Questions diverses



#### INTERCOMMUNALITE :

- Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy (CCRGLA) - Rapport d'activités 2014

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les éléments rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy (CCRGLA) a été présenté aux membres du conseil municipal : Monsieur le Maire a précisé que ce rapport sera transmis aux membres du conseil.

#### FINANCES :

- Décision modificative n° 3

La décision modificative suivante a été adoptée à l'unanimité.

## Section d'Investissement

### Recettes :

| CHAPITRE                     | Articles / Libellés                 | DM N° 1               |
|------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| 041 opérations patrimoniales | 27638 autres établissements publics | + 116 216.20 €        |
|                              | <b>TOTAL RECETTES</b>               | <b>+ 116 216.20 €</b> |

### Dépenses :

| CHAPITRE                     | Articles / Libellés                        | DM N° 1               |
|------------------------------|--|-----------------------|
| 041 opérations patrimoniales | 16876 autres établissements publics locaux | + 116 216.20 €        |
|                              | <b>TOTAL DEPENSES</b>                      | <b>+ 116 216.20 €</b> |

M. Falconnet a également fait part d'une modification de la dernière DM n° 2 suite à une erreur de frappe dans un tableau de la section d'investissement « dépenses » : sur la ligne Chapitre 21 /article 2152 « installations de voirie » il fallait lire 2 615 € et non 25 615 euros, le reste de cette DM étant inchangé.

### **• Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) Communal pour occupation provisoire lors de chantiers de travaux des ouvrages des réseaux de distribution d'électricité**

En application du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz, le Conseil municipal a décidé **d'instaurer** cette redevance sur chantiers provisoires (La RODP « chantier provisoire »), dès 2016.

### **• Tarifs 2016**

Ensuite et conformément à l'article L.2331-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suivant l'avis de la Commission finances qui s'est réunie le 10 décembre dernier, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des services publics soumis à redevance ou taxe, que ce soit pour service rendu ou l'occupation du domaine public pour l'année 2016.

### **URBANISME :**

#### **• Désaffectation, déclassement et cession de terrains situés vers le secteur de la Poste**

Monsieur le Maire a demandé au Conseil municipal de :

- **PRONONCER** le déclassement de l'emprise concernée par ces parcelles AE 51, 52, 53 et 399 d'une surface total de 294 m<sup>2</sup> et son intégration au domaine privé en vue de la céder à Haute-Savoie Habitat,
- **DE L'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir avec Haute-Savoie Habitat.
- **DIRE** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté par 18 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions des membres présents et représentés.

### **FONCIER-BAUX :**

#### **• Bail de location du presbytère**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal a :

**ADOPTE** les termes d'un bail pour la location du presbytère à l'Association Diocésaine d'Annecy, en intégrant une modification de l'article 9 du projet de bail (suppression d'une partie de l'article faisant référence à la « bonne moralité des personnes »)

**FIXE** la durée de ce bail à 3 années à compter du 1/1/2016

**FIXE** le loyer annuel à 6000 €

**AUTORISE** le Maire à le signer.

#### **• Convention d'occupation de locaux communaux à titre précaire et révocable Fédération Mycologique et Botanique Dauphiné-Savoie / Compagnie les Strapontins**

La Commune de Sevrier a contracté, notamment, deux conventions portant occupation précaire et révocable pour le studio sis au rez du bâtiment du Prieuré par la Fédération Mycologique et Botanique Dauphiné-Savoie, et pour le garage situé au rez du bâtiment du Prieuré par la «Compagnie Les Strapontins».

Ces conventions arrivant à échéance, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé de renouveler ces deux conventions pour l'année 2016.

### **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :**

#### **• Convention de servitude de passage au profit du SILA parcelle AE462 chemin de la Quintal**

Les termes d'une convention de servitude de passage au profit du SILA ont été adoptés par le Conseil municipal : cette servitude rentre dans le cadre de la compétence assainissement du SILA pour l'exploitation de cette canalisation d'eaux usées.

#### **• Modification dans la désignation des représentants de la commune auprès du futur comité des fêtes**

Monsieur le Maire a sollicité l'accord du conseil municipal pour réduire la représentativité de la mairie auprès de ce futur comité des fêtes associatif à 2 membres. **Accord** du conseil. Il a ensuite proposé au conseil de désigner Messieurs Paris et Baran comme représentants auprès de ce futur comité des fêtes.

**Adopté** à l'unanimité.

#### **• Information au Conseil municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire**

**• Cimetière - rétrocession concession funéraire :** M. Falconnet a informé le Conseil de la reprise d'une concession funéraire située au cimetière des Provendes pour 371.11 €. Le Maire a signé la décision n°4/2015 le 10/12/2015.

- **Questions diverses**

\* **Vœux du Maire à la population** : Monsieur le Maire a rappelé que la cérémonie des vœux qui aura lieu le 9 janvier 2016 au complexe d'animation.

\* **Commission d'appel d'Offres** : Monsieur le Maire a informé le Conseil de la tenue de la CAO pour le choix du futur gérant du restaurant de la Plage le 5 janvier prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 15.

SEVRIER, le 22 décembre 2015.

LE MAIRE,

Jacques REY